

UFER

Mouvement International pour l'Union
Fraternelle entre les Races et les Peuples



Une Idée en Action

www.ufer-international.org

Bulletin UFER 2008-02

Le Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples (UFER) est une fédération de personnes qui travaillent à promouvoir la compréhension entre les races, les peuples et les groupes culturels et ethniques, dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Bruxelles
Siège Social
Présidente, Marielle Peltier
40/10, rue Washington,
1050 Bruxelles
Belgique

Genève
Représentation NU.
Berhane Raswork
145, rue de Lausanne
1202 Genève-
Suisse

New York
Représentation NU.
Sharon Joslyn
P.O. Box 540082, Bronx
New-York 10454,
USA

Montréal
Secrétaire Générale
Raymonde Martineau
812 Outremont
Outremont PQ H2V3N6
Canada

ÉDITORIAL

« Il faut que les droits de l'homme, indissociables et interdépendants, soient le ciment de la solidarité du monde entier. Le combat pour ces droits ne serait pas possible sans les militants qui risquent leur vie pour la protection de leurs prochains ... Et il nous faut agir sans tarder. Nous n'avons pas le temps de nous reposer. »

Ban Ki-Moon, Secrétaire général de l'ONU, dans son message pour le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La Déclaration universelle des droits de l'homme, dont on célèbre le 60^e anniversaire en cette fin 2008, est à la base de la création de l'UFER. Les 17 organisations qui se sont mises ensemble en 1951 pour fonder ce Mouvement, dont la tâche principale devait être de les représenter dans les organisations internationales nouvellement créées, ont voulu faire de cette toute nouvelle Déclaration le moteur de leur action.

Depuis lors, avec les moyens à sa disposition et en collaboration avec d'autres ONG, UFER s'est fait le défenseur des droits de la personne sur diverses tribunes internationales. En conformité avec son but de promouvoir la compréhension, le dialogue et la coopération entre les races, les peuples et les groupes culturels et ethniques, le Mouvement a tout naturellement apporté son appui à ceux et celles qui luttaient pour l'indépendance de leurs pays, dans les années 1960 et 1970, principalement en Afrique australe, ou contre l'Apartheid dans la même région. UFER a, entre autres, participé activement à l'organisation, en 1974, d'une conférence internationale des ONG sur le sujet. Grâce au statut consultatif auprès de l'ECOSOC qui lui a été conféré en 1953, il a aussi permis à des victimes de l'Apartheid de prendre la parole au sein de la Commission des droits de l'homme de l'ONU.

UFER a aussi dénoncé, au sein de cette instance, de nombreuses autres violations des droits de la personne sur divers continents, donnant la parole à des militants et des victimes. Ne mentionnons que l'appui que nous avons apporté aux victimes de violations des droits de l'homme en Guinée équatoriale, en Éthiopie, au

Cachemire et en Iran de même qu'aux Grands-mères de la Place de mai en Argentine, luttant pour retrouver leurs petits-enfants enlevés par la Junte militaire.

Dans l'intervention qu'il a faite devant le Conseil des droits de l'homme, le 12 décembre 2008, le Secrétaire général de l'ONU a exprimé son admiration pour Mme Estela Barnes de Carlotto, Présidente des Grands-mères de la Place de mai, qui a été « une force pour l'action internationale » contribuant à l'adoption de la Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. C'est en tant que représentante de l'UFER qu'elle a pu mener cette action dans la Commission des droits de l'homme.

UFER a également toujours travaillé à promouvoir les droits de la femme et sa participation au développement et aux prises de décisions à tous les niveaux. Il s'est aussi associé aux efforts faits pour que l'ONU adopte des mesures concrètes pour lutter contre la violence faite aux femmes, y compris contre les pratiques traditionnelles néfastes pour leur santé des femmes et des enfants. Le Mouvement travaille également à promouvoir les droits de l'enfant.

UFER s'est aussi engagé dans la défense des droits des peuples autochtones, participant à deux grandes conférences internationales des ONG sur la discrimination envers les peuples autochtones en 1977 et 1981 qui ont contribué à la création, par les Nations Unies, du Groupe de travail sur les populations autochtones, en 1982. UFER a participé depuis lors aux travaux de ce Groupe, qui vient d'être remplacé par un nouveau mécanisme d'experts.

Dans les prochains Bulletins, nous présenterons des témoignages de militants ayant reçu l'appui de l'UFER dans leurs luttes pour le respect des droits de la personne. Nous poursuivrons cet engagement et faisons appel à vous pour nous aider à faire respecter les principes contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres conventions dont elle est l'ancêtre.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter, à vous et vos familles, une année 2009 faite de paix, de bonheur et de sérénité et que vos projets de contribuer à plus de justice et d'amour dans vos milieux se réalisent.

*Au nom du Comité Directeur et
de l'Équipe de rédaction,
Raymonde Martineau
Secrétaire générale*



ÉQUIPE DE RÉDACTION:

Gaëtane Gascon gaetane.gascon@videotron.ca
Raymonde Martineau: raymonde.martineau@sympatico.ca
Colette Pasquis: cpasquis@videotron.ca

Veillez leur adresser toutes vos communications.

LES DROITS DE LA PERSONNE

➤ LE 60^E ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Le 10 décembre 1948, au Palais de Chaillot à Paris, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est pour marquer cet événement important que le Département de l'Information des Nations Unies, en collaboration avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, l'UNESCO et le gouvernement français, a voulu tenir sa 61e conférence des ONG à Paris, au siège de l'UNESCO, du 3 au 5 septembre 2008.

UFER y a participé, représenté par Fina Bijmens, Monique Costermans, Elly Koenig, Colette Mitre et Berhane Raswork. Elles nous ont envoyé des rapports dont nous vous présentons ici un condensé et des extraits. Ceux et celles qui souhaiteraient recevoir les rapports in extenso peuvent s'adresser aux éditeurs. Vous pouvez aussi consulter le site de la conférence :

<http://www.un.org/dpi/ngosection/conference/home.shtml>

Le 3 septembre, une grande foule, de toute provenance, femmes, hommes, de différentes couleurs et âges se dirigeaient vers le siège de l'UNESCO. C'était impressionnant et en même temps beau à voir. En attendant de passer le service de sécurité on pouvait lire quelques textes sur des grands panneaux à l'extérieur: « *Si tu diffères de moi, mon frère, loin de me léser, tu m'enrichis.* » (Antoine de Saint-Exupéry, *Citadelle*) ou encore : « *Quel plus beau cadeau peut nous faire « l'autre » que de renforcer notre unicité, notre originalité, en étant différent de nous ?* » (Albert Jacquard, *Éloge de la différence*).

Le thème de la Conférence était « *réaffirmer les droits de l'homme pour tous* ». Son but principal était de reconnaître et de renforcer le rôle des ONG dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Plus de 1500 représentants d'ONG venant de différents pays étaient présents. La Présidente de la conférence, **Shamina de Gonzaga**, une jeune militante des droits de l'homme de 26 ans, a d'emblée affirmé que le silence ne sert personne et qu'il ne faut pas avoir peur de dire la vérité et les choses telles qu'elles sont. Elle a aussi souligné que les Nations Unies doivent être le forum au sein duquel on peut dire cette vérité sans aucune crainte en vue de trouver des solutions communes.

Lors de la cérémonie d'ouverture, les participants ont entendu des messages du Secrétaire général des Nations Unies, **Ban Ki-moon**, et du Président de

l'Assemblée générale, **Miguel d'Escoto Brockmann**. Mme **Rama Yade**, Secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme auprès du Ministre des affaires étrangères et européennes, qui représentait le gouvernement français, a rappelé le rôle de l'ONU dans la défense des droits de l'homme. Elle a également présenté deux textes destinés respectivement à lutter contre les violences faites aux femmes et contre l'homophobie. Ces textes seront soumis sous peu par la France aux membres de l'Union européenne.

Mme **Simone Veil**, ancienne ministre, déportée à 16 ans à Auschwitz, a rappelé les deux guerres meurtrières du XXe siècle et fait état de son expérience dans les camps de la mort en se demandant « comment des États démocratiques ont pu en arriver là ? » « Il faut toujours, aujourd'hui encore, des personnes prêtes à se dresser contre l'inacceptable, affirme-t-elle ». Selon elle, les ONG doivent être les aiguillons qui rappellent aux États leurs responsabilités.

ATELIERS

Des tables-rondes et ateliers ont permis, tout au long de ces journées, la tenue de discussions entre des représentants des Nations Unies, des gouvernements, de la société civile et du secteur privé. Ces ateliers avaient pour thèmes: « *défendre la Déclaration universelle des droits de l'homme* », « *vaincre la discrimination pour réaliser les droits de l'homme et la dignité pour tous* », « *droits de l'homme et sécurité humaine* », « *l'éducation et l'apprentissage des droits de l'homme comme une façon de vivre* », « *s'attaquer aux atteintes aux droits de l'homme : prévention et responsabilité* ».

Des témoignages poignants ont été faits dans les différents ateliers, que ce soit par des familles de personnes disparues, d'anciens prisonniers politiques ou en faveur des personnes handicapées victimes d'exclusion, entre autres celles atteintes d'un handicap mental. On a aussi insisté pour que les plus pauvres soient écoutés et reconnus.

CONCLUSION

Au cours de la conférence, de grands principes comme l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme ont été réaffirmés. L'importance du rôle des ONG a également été reconnue. « Nous savons tous que les gouvernements ont leurs propres intérêts qui ne correspondent pas toujours avec ceux de leurs populations, a déclaré Stéphane Hessel, ancien Ambassadeur de France et Haut-Fonctionnaire de l'ONU, mais heureusement qu'il y a partout des défenseurs des droits de l'homme et des organisations nationales et locales qui veillent à ce que les textes fondamentaux qui nous guident soient mis en application ». « Le combat est difficile, disait un participant, parce que militer pour les droits pour tous est un défi ».

➤ Deux ans du conseil des droits de l'homme

Par Paul Beersmans, Membre du Comité de l'UFER et Président de l'Association belge pour la solidarité avec le Jammu et le Cachemire

I. L'établissement de procédures et de méthodes de travail

Dans des Bulletins antérieurs de l'UFER, nous vous avons déjà donné une vue d'ensemble de la nouvelle structure du Conseil des droits de l'homme, qui a remplacé la Commission des droits de l'homme en 2006. Depuis lors, le Conseil se réunit comme un organe quasi-permanent. Son ordre du jour et son programme de travail lui permettent de discuter de toutes les questions et situations de droits de la personne qui requièrent l'attention du Conseil tout au long de l'année. De nouvelles procédures et méthodes de travail ont été mises en œuvre pour assurer la transparence, la prévisibilité et l'impartialité :

- 1. L'examen périodique universel** est un nouveau mécanisme qui permet au Conseil de procéder à un examen périodique de la façon dont les États s'acquittent de leurs obligations en matière de droits de la personne. De cette façon, tous les États, y compris les membres du Conseil, sont traités de façon égale et doivent se soumettre à un examen de leur performance en ce qui touche le respect des droits de la personne. Tous les États Membres des Nations Unies seront soumis à cet examen sur une période de quatre ans, à raison de 48 pays par année, au cours de trois sessions de deux semaines, chacune traitant 16 pays.
- 2. Des procédures spéciales**, telles les Rapporteurs spéciaux et les Groupes de travail ont été mises en place. Ce sont les mécanismes les plus efficaces et flexibles du système des droits de la personne de l'ONU. L'examen de leurs rapports par le Conseil permet de renforcer le système et d'assurer une plus grande coopération avec d'autres mécanismes de droits de la personne au sein du système des Nations Unies. Il y a présentement 29 mandats thématiques et 9 mandats de pays.
- 3. Un Comité consultatif**, qui remplace l'ancienne Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, a été établi pour appuyer le travail du Conseil. Le Comité fonctionne comme une cellule de réflexion; il fournit une expertise et des avis, fait des recherches et des études sur des sujets qui intéressent le Conseil et à sa demande. Le Comité consultatif est composé de 18 experts et se réunit jusqu'à deux fois par an

pour une période de dix jours maximum. Le Conseil peut approuver des sessions additionnelles.

4. **La procédure de plainte**, qui est confidentielle et basée sur la procédure antérieure 1503, permet à des individus et des organisations de porter à l'attention du Conseil des plaintes fondées concernant des violations flagrantes des droits de la personne.

Jusqu'à la septième session, beaucoup de temps a été consacré à ces aspects, mais il semble qu'à partir de maintenant le Conseil portera plus d'attention aux droits fondamentaux de la personne.

II. La neuvième session

Cette session s'est tenue à Genève du 8 au 26 septembre 2008. L'atmosphère était détendue et on pouvait suivre le programme sans problèmes : pas de sessions sur l'heure du midi ou le soir, même si le Conseil commençait très souvent avec 10 ou 15 minutes de retard. Voici quelques sujets importants qui ont été traités :

- **Des Rapporteurs spéciaux et Groupes de travail** ont présenté des rapports sur des sujets tels que : 'Les enfants dans les conflits armés', 'les droits des peuples autochtones', 'les déchets toxiques', 'les formes contemporaines d'esclavage', 'la vente des enfants', 'la crise alimentaire mondiale', 'le droit au développement' et 'les personnes disparues'.
- La situation au **Soudan (Darfour)** a été discutée dans un dialogue interactif.
- La situation des droits de l'homme en **Palestine** et autres territoires arabes occupés a de nouveau été discutée abondamment.
- Sous le point du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et des formes apparentées d'intolérance, le Conseil a examiné un rapport sur la diffamation des religions et des présentations orales ont été faites sur 'les réunions préparatoires pour la Conférence d'examen de Durban'.

III. Participation des ONG

- Les ONG ont pu prendre part aux dialogues interactifs et faire des déclarations orales. Celles-ci étaient malheureusement limitées à deux minutes. Pendant la pause du midi, les ONG ont organisé des réunions visant à attirer l'attention sur des situations de violations des droits de la personne dans des pays tels que le Tibet, le Sri Lanka, le Jammu et le Cachemire, l'Irak, l'Iran, l'Afghanistan, le Myanmar, le Congo, etc.
- Étant donné la situation perturbée au **Jammu et Cachemire**, voir plus loin dans ce Bulletin, cette question a été mentionnée trop souvent par les

ONG. Ceci a entraîné des réactions par les délégations de l'Inde et du Pakistan qui ont utilisé leur droit de réponse à plusieurs reprises. À la fin, plus personne n'écoutait.

IV. Commentaires

- Si on considère ces deux ans et demi d'existence du Conseil des droits de l'homme, on peut conclure qu'après une difficile période de transition, le Conseil est maintenant sur les rails. Les ONG ont trouvé leur nouvelle place et utilisent au mieux les possibilités qui leur sont accordées de faire entendre leur voix.
- Toutefois, pour les ONG qui n'ont pas un bureau ou une représentation permanente à Genève, il est onéreux et difficile d'avoir le même impact qu'auparavant. Le Conseil se réunit trois fois par année, sans compter les sessions additionnelles pour l'Examen périodique universel. Si une ONG comme la nôtre veut être présente et faire entendre sa voix, comme nous le faisons au temps de la Commission et de la Sous-Commission, cela signifie deux fois plus de frais. Avant nous n'avions besoin d'aller à Genève que deux fois par année, maintenant c'est quatre fois.
- Malgré ce handicap, nous essayons de nous adapter à cette nouvelle situation en combinant notre participation avec d'autres activités. Grâce à notre représentante à Genève et à des représentants additionnels qui viennent pour des périodes limitées, nous avons réussi jusqu'ici à assurer la visibilité d'UFER et à faire entendre sa voix pendant les réunions du Conseil. UFER a également présenté une déclaration écrite et appuyé plusieurs déclarations conjointes proposées par d'autres ONG. Nous continuerons nos efforts pour bénéficier au maximum de notre participation au Conseil des droits de l'homme.

➤ En bref

1. **Mme Navanethem Pillay**, d'Afrique du sud, a été nommée **Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies** par le Secrétaire-général pour succéder à Mme Louise Arbour. Elle a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2008. Mme Pillay, une juriste, était une militante pendant le régime d'Apartheid dans son pays. Après les élections démocratiques, elle a été nommée juge à la Cours suprême d'Afrique du sud. Elle a aussi servi huit ans comme juge au Tribunal pénal international pour le Rwanda. Elle a finalement été nommée à la Cour pénale internationale à La Haye en 2003, où elle est demeurée jusqu'à sa nomination comme Haut-Commissaire.¹

¹ Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Navanethem Pillay, Biographie sur le site: <http://www.ohchr.org/FR/AboutUs/Pages/HighCommissioner.aspx>

2. Une **Mission de haut-niveau envoyée à Beit-Hanoun**, dans le nord de la Bande de Gaza, après le bombardement de maisons et de civils en novembre 2006 par l'armée israélienne, a présenté son rapport final à la neuvième session du Conseil des droits de l'homme. La mission était composée de l'Archevêque Desmond Tutu d'Afrique du sud et du Professeur Christine Chinkin de Grande-Bretagne. Israël a refusé de coopérer avec la mission. Dans leur rapport, les deux envoyés ont déclaré que « les tirs d'artillerie sur Beit Hanoun le matin du 8 novembre 2006 étaient un acte délibéré ... (et) qu'il n'a été fait aucun cas, de façon disproportionnée et intentionnellement négligente, de la vie des civils palestiniens, ce qui est contraire aux exigences du droit international humanitaire et amène à craindre légitimement qu'un crime de guerre n'ait été commis. » ²

3. De retour d'une mission en **Guinée équatoriale**, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, Manfred Nowak, a fait une déclaration le 18 novembre 2008, dans lequel il a déploré de ne pas avoir eu accès à aucun lieu de détention sous autorité militaire ainsi qu'à d'autres institutions. Malgré cela, il a pu constater que la torture est pratiquée de façon systématique dans plusieurs commissariats de police, que les conditions de détention étaient déplorables et qu'il y avait un dysfonctionnement général de l'administration de la justice. Il recommande que le gouvernement entreprenne une réforme institutionnelle et législative profonde et conseille à la communauté internationale d'être prudente lorsqu'elle coopère avec le gouvernement, afin de ne pas devenir complice de ses violations des droits de l'homme. Le Rapporteur présentera un rapport écrit complet au Conseil des droits de l'homme.³

UFER a attiré l'attention sur les violations des droits de la personne en Guinée équatoriale dès 1976. Notre organisation a fait des interventions devant la Commission des droits de l'homme et a contribué à faire adopter la première résolution sur le sujet en 1979, suite à laquelle un Rapporteur spécial a été nommé pour enquêter sur la situation. Le cas de la Guinée équatoriale a figuré sur l'ordre du jour de la Commission des droits de l'homme pendant des années. Malgré le fait que le cas a été retiré de l'agenda en 2002, après un engagement ferme du gouvernement de respecter à l'avenir les normes internationales des droits de l'homme, les violations continuent.

² Rapport de la mission d'établissement des faits de haut niveau créée en application de la résolution S-3/1* pour se rendre à Beit Hanoun, A/HRC/9/26, 1/9/2008, par. 49 : <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/G08/153/12/PDF/G0815312.pdf?OpenElement>

³ Le Rapporteur spécial sur la torture termine sa visite en Guinée équatoriale, Communiqué de presse du 18/11/2008, sur le site : <http://www.unhchr.ch/hurricane/hurricane.nsf/view01/52E4F47B8A1D029EC12575070051D0A2?opendocument>

4. Une deuxième réunion préparatoire à la **Conférence d'examen de Durban sur le racisme**, qui se tiendra à Genève du 20 au 24 avril 2009, s'est tenue à Genève en octobre. Les divergences de vue sur les questions que la conférence devrait traiter sont considérables. Alors que certains pays souhaiteraient discuter d'une large variété de discriminations, d'autres considèrent que des sujets comme les discriminations basées sur la caste ou l'homophobie ne devraient pas être débattus dans une telle conférence. Dans ce contexte, il y a eu un long débat au sein du Comité préparatoire au sujet de l'accréditation à la Conférence d'organisations (ONG) qui défendent les droits des Dalits et des Homosexuels.

Certains États-Membres insistent sur l'importance de la liberté d'expression, alors que d'autres voudraient accorder une place importante à la diffamation des religions. Les pays du Sud souhaitent lier le racisme et la pauvreté et mettre l'accent sur des questions comme l'immigration. Le gouvernement des États-Unis et d'autres pays occidentaux craignent que la Conférence ne soit l'occasion de manifestations d'antisémitisme, comme cela fut le cas, selon eux, lors de la conférence de 2001.

La Conférence sera très probablement le reflet des tensions qui existent entre le Nord et le Sud. Certains pays, comme le Canada, ont déjà décidé de ne pas y participer alors que d'autres, comme la France, menacent de faire la même chose. Tout cela est dommage car le racisme et les autres formes de discrimination sont toujours très présents dans de nombreux pays. **UFER** a l'intention de participer à la conférence.

LES DROITS DE LA FEMME

➤ La Commission de la condition de la femme

Par Sharon Joslyn, représentante d'UFER à New York

1. La participation des jeunes filles

Le thème de la 53^e session de la Commission qui se tiendra aux Nations Unies à New York, du 2 au 13 mars 2009, sera : *Le partage équitable des responsabilités entre les femmes et les hommes, y compris en ce qui concerne les soins à donner aux malades du VIH/SIDA.* <http://www.un.org/womenwatch/daw/53sess.htm>

Je suis membre du Groupe de travail sur les jeunes filles, du Comité des ONG auprès de l'UNICEF, qui travaille beaucoup pour assurer que les jeunes filles sont prises en compte. On désigne du terme de jeunes filles celles qui ont entre 14 et 18 ans. Pendant la Commission précédente, nous parlions de « rendre les jeunes filles visibles ». Maintenant nous travaillons à « l'institutionnalisation des droits des

jeunes filles» dans les documents des Nations Unies qui ne parlent jusqu'à présent que des femmes.

Lors de la session de la Commission en 2007, 200 jeunes filles de partout dans le monde y participèrent, puisque l'accent était mis sur la fillette. Les jeunes filles ont elles-mêmes dit qu'elles veulent être entendues à ces réunions et ne pas être simplement une présence. Notre but cette année est d'amener 75 jeunes filles, des États-Unis et d'autres pays. Le coût des voyages et l'obtention de visas constituent deux obstacles majeurs. Chaque jeune fille de moins de 18 ans devra aussi être accompagnée d'un chaperon.

Voici quelques-uns des événements auxquels nous travaillons en collaboration avec d'autres :

- Une initiation pour les jeunes filles
- Des déclarations orales qui seront faites par des jeunes filles
- Un caucus de jeunes filles et des événements parallèles
- Un panel composé de garçons et de filles sur le partage des responsabilités pour les soins à donner aux malades du VIH/SIDA

Lors d'une récente réunion mensuelle du groupe de travail nous avons tous été touchés par une phrase entendue dans une présentation sur DVD faite par la Fondation Mike qui disait : « La force de changement la plus puissante sur la planète est une jeune fille ».

2. Au sujet du thème

Plusieurs ONG sont préoccupées par le fait que les divisions traditionnelles du travail continuent à donner aux jeunes filles la responsabilité pour le soins des jeunes enfants et pour d'autres tâches domestiques. Dans le cas de VIH/SIDA, les jeunes filles laissent l'école pour prendre soin de leurs parents malades et leurs jeunes frères et sœurs. Dans certains cas, elles sont aussi affectées par le VIH/SIDA. La pratique d'avoir des relations sexuelles avec une vierge pour « guérir » du SIDA persiste et les fillettes sont trop souvent incapables de se protéger contre des relations sexuelles non désirées. Elles sont aussi vulnérables à cause de mariages précoces à des hommes beaucoup plus âgés et de la transmission de la maladie par la mère.

C'est pourquoi le Groupe de travail sur les jeunes filles a soumis un document de travail à un Groupe d'experts qui travaille à la préparation de la session de la Commission.⁴ Les auteurs du document se disent préoccupés par le fait que les

⁴ Expert Group Meeting on "The Equal Sharing of Responsibilities Between Women and Men, Including Care Giving in the Context of HIV/AIDS", Geneva, 6-9 October, 2008, Discussion Paper submitted by the NGO Committee on UNICEF, Working Group on Girls, (en anglais seulement) <http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/equalsharing/EGM-ESOR-2008-OP1%20Working%20group%20on%20girls%20UNICEF.pdf>

fillettes continuent à être l'objet de sérieuses violations des droits de l'homme. Ils recommandent, entre autres, de promouvoir la compétence et la résilience de la fillette par l'éducation et la formation et de renforcer le rôle des organisations de la société civile pour la participation et la responsabilisation des jeunes filles. **UFER** est un des signataires de ce document.

➤ La violence à l'égard des femmes

Des leaders religieux d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Nord, représentant diverses religions, Bouddhisme, Christianisme, Hindouisme, Judaïsme et Islam, se sont engagés à travailler à éliminer la violence faite aux femmes. Ils ont exprimé leur appui pour « la campagne dire non à la violence à l'égard des femmes » lancée par l'UNIFEM⁵ et ont reconnu que cet engagement est une exigence morale ancrée dans leurs traditions religieuses respectives.⁶

➤ Culture, genre et droits de la personne

Le thème du rapport annuel de 2008 du Fond des Nations Unies en matière de population (FNUAP) est *Lieux de convergence : culture, genre et droits de la personne*. « Le rapport s'est fixé pour point de départ la validité universelle du cadre international des droits de la personne et, dans ses analyses et dans les exemples qu'il propose, met l'accent sur l'importance vitale des approches sensibles à la culture pour la réalisation des droits de la personne en général et des droits de femmes en particulier ». ⁷



Visitez le nouveau site web de
l'UFER bientôt en ligne:

www.ufer-international.org

⁵ *Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes*, UNIFEM,
<http://www.un.org/french/women/endviolence/>

⁶Religious leaders from different faiths "say no to violence against women", World Conference of Religions for Peace, (en anglais seulement)
<http://www.wcrp.org/news/press/unifem-launch-09-25-08>

⁷ État de la population mondiale 2008, *Lieux de convergence : culture, genre et droits de la personne*, Site du FNUAP, <http://www.unfpa.org/swp/2008/fr/index.html>, Vue d'ensemble, par. 2.

PEUPLES AUTOCHTONES

➤ Le mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones

Le nouvel organe d'experts, composé de cinq personnalités indépendantes, a été créé par le Conseil des droits de l'homme (CDH) pour remplacer le Groupe de travail sur les populations autochtones. Il dote le Conseil d'une expertise thématique sur les droits des peuples autochtones par le moyen de recherches et d'études. Le groupe d'experts s'est réuni pour la première fois du 1 au 3 octobre 2008, à Genève. Il a rassemblé plus de 300 participants, en majorité des autochtones. Les participants ont traité, entre autres, de la situation des femmes autochtones, de l'effet de la crise alimentaire mondiale sur les communautés autochtones et de l'accès à l'éducation dans les langues autochtones.

Le mécanisme d'experts a adopté un certain nombre de propositions à soumettre au CDH. Il a aussi recommandé que la Déclaration de Durban et le Plan d'action reconnaissent que le droit à l'autodétermination et le principe du consentement libre, préalable et informé sont maintenant universellement reconnus par l'adoption de la Déclaration des droits des peuples autochtones. Pour plus d'information :

<http://www2.ohchr.org/french/issues/indigenous/ExpertMechanism/index.htm>

➤ Femmes twas et les droits des Twas dans la région africaine des Grands Lacs

Par Colette Pasquis

Je partage ici quelques réflexions que m'inspire la lecture du rapport de Dorothy Jackson intitulé : Femmes twas et les droits des Twas dans la région africaine des Grands Lacs et publié par le Minority Rights Group International, Londres, 2003.

Québécoise, d'origine haïtienne, je fais partie de ce que l'on appelle la minorité visible. J'ai participé à la formation AFI, je suis membre du MISH. Gaëtane Gascon m'a parlé des liens de solidarité entre UFER et les Twas. Cela m'a beaucoup intéressée et je participe maintenant à la recherche pour comprendre et répondre, dans la mesure du possible, aux demandes des organisations twas.

[]

Dorothy Jackson est la coordinatrice pour l'Afrique du *Forest People Programme*, une organisation de défense des droits humains qui s'occupe des peuples qui sont dépendants des forêts pour survivre. Madame Jackson collabore avec les Twas depuis 1992. Le MRG (Minority Rights Group International) est une ONG qui œuvre pour le respect des droits des minorités ethniques, linguistiques, religieuses, ainsi que des peuples autochtones. Les deux organisations sont basées en Grande-Bretagne.

Ce rapport concerne les Twas, *les plus pauvres des pauvres* de la région des Grands Lacs en Afrique. Les chiffres qui émaillent le rapport sont éloquentes. L'auteur nous expose des faits et des statistiques. Mais au-delà de ces données des conclusions surprenantes s'imposent à nous. Ce peuple si démuné et marginalisé a beaucoup à nous apprendre.

Au point de vue historique, ce peuple aurait été l'un des plus anciens de ce continent, berceau de la race humaine. Or à travers l'étude de Dorothy Jackson nous découvrons une organisation sociale et politique beaucoup plus progressiste et civilisée que celles que nous connaissons en Occident. Leur système traditionnel met en pratique ce que les grands sages de notre culture préconisent. Il va à l'encontre du capitalisme financier qui ronge actuellement les conditions de notre *vivre ensemble*.

Le système twa est d'une grande souplesse. Il ne demande à la forêt que le nécessaire pour vivre sans surplus, il n'est pas question d'épuisement des ressources naturelles. Les Twas sont tout entiers dans le présent. Le partage obligatoire fait fuir la pénurie et les inégalités. L'humour permet d'exorciser les tares et les incapacités. Suivant leur domaine de compétence, l'un ou l'autre sont choisis pour résoudre des problèmes ponctuels mais il n'y a pas de chef institutionnel, les décisions sont prises par le groupe. Il n'existe pas de propriété individuelle. Dans un tel contexte, la situation des femmes est beaucoup plus intéressante que celle de leurs voisins environnants. *L'autonomie des femmes est assurée par la nature collective des droits aux ressources.* (Rapport, p.8) Mais alors en quoi consiste le problème twa? Il s'agit de la destruction de leur habitat par la convoitise d'éléments extérieurs. On ne peut pas s'empêcher de citer Rousseau :

Le premier qui ayant clôturé un terrain s'avisait de dire : Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société. Que de crimes, de guerres, de meurtres, de misères et d'horreurs n'eût point épargné au genre humain celui qui arrachant les pieux... Vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne.»⁸

⁸ Rousseau, J.-J. *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*, Flammarion, Paris, (collection : Garnier Flammarion /Philosophie), 1995, partie II, p.222.

Pour le célèbre philosophe, c'est là l'origine de l'inégalité parmi les hommes, quand les hommes ont institué la propriété privée des ressources qui jusque-là appartenaient à la communauté. Les Twas ne connaissaient pas la propriété. Les peuples qui sont venus après eux ont institué la division du patrimoine commun. Chez les Twas, il en a résulté des maux sociaux comme l'alcoolisme, la violence envers les femmes et la frustration des hommes qui ne peuvent plus répondre à leurs obligations. Nous comprenons pourquoi l'une des recommandations du rapport est de promouvoir des recherches pour mieux connaître les systèmes sociaux twas et les droits coutumiers qui sont plus progressistes que les systèmes environnants et avoir ainsi un étalon pour évaluer les lois politiques et les projets qui les concernent.

Aussi ce rapport mérite notre attention. Il a pour objet un peuple peu nombreux, marginal à tous égards mais dont le vécu est riche en enseignement pour notre monde postmoderne qui découvre avec effarement que ses institutions qui lui paraissaient si solides sont fragilisés par l'appât du gain et du pouvoir : en économie, effondrement du système financier à cause des abus de la spéculation; au point de vue juridique, Guantanamo et ses avatars; au point de vue social, écart de plus en plus grand entre les riches et les pauvres; en ce qui concerne l'écologie, destruction accélérée de l'environnement.

Le rapport est disponible en français sur le site de Minorité Rights Group International. D'autres rapports sur les Twas y sont aussi disponibles. Si vous n'avez pas accès à internet contactez Gaëtane Gascon, Raymonde Martineau ou Colette Pasquis qui pourront vous envoyer une copie du rapport. Dorothy Jackson a aussi signé un chapitre sur le même sujet dans le livre Paroles de femmes autochtones, Harmattan, Paris, 2006.

LES DROITS DE L'ENFANT

- Le troisième **Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants** s'est tenu à Rio de Janeiro, Brésil, du 25 au 28 novembre 2008. Il était consacré aux moyens permettant de protéger les enfants des diverses formes d'exploitation sexuelle comme le mariage précoce, l'industrie du sexe, la pornographie mettant en scène des enfants et l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet. À la différence des Congrès précédents, des jeunes ont participé à l'élaboration du Plan d'action de Rio. Pour plus d'information : voir le site :
http://www.unicef.org/french/protection/index_46378.html

- *La situation des enfants dans le monde 2008* « examine les questions actuelles de survie de l'enfant et de soins de santé primaires pour les mères, les nouveau-nés et les enfants et il trace les grandes lignes des stratégies visant à réduire le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans et à offrir un continuum de soins ». Le rapport déplore que « chaque jour en moyenne, plus de 26 000 enfants de moins de cinq ans meurent dans le monde, principalement de causes pouvant être évitées. Quasiment tous vivent dans des régions en développement ou, plus précisément, dans 60 pays en développement. » Un résumé en format poche offre une vue générale du rapport complet et des indicateurs consolidés par régions. ⁹ On peut le recevoir gratuitement.

MIGRATIONS

*Le 11 juin 2008, Président Évo Morales mettait en ligne une lettre ouverte pour attirer l'attention sur la "directive de retour" concernant les immigrants en Europe. Cette directive a été approuvée par le Parlement européen le 18 juin dernier. Cette politique a provoqué des protestations et les journaux européens en ont fait grand état. Président Morales rappelle que les pays industrialisés doivent leur prospérité à l'accès aux richesses de l'Amérique du sud, de cette Amérique qui a accueilli les immigrants européens. Ci-dessous **Colette Pasquis** présente un résumé de la lettre de Morales. Vous pouvez lire la lettre en entier sur plusieurs sites internet et parmi eux :*

<http://www.gopetition.com/petitions/evo-morales-eu-immigration-policy.html> .

Gaëtane Gascon

En janvier 2008, une première avait lieu en Bolivie, un Indien Aymara occupait le fauteuil présidentiel. Bien sûr, cela ne faisait pas l'affaire de tous et nous avons vu les démêlés du Président avec les grands seigneurs du pétrole dans la partie orientale du pays.

⁹ *La situation des enfants dans le monde 2008*, Résumé, UNICEF, site : http://www.unicef.org/french/publications/index_42625.html

Dans cette lettre Evo Morales demande à l'Union européenne de faire preuve de compréhension dans leur 'Directive de retour' pour solutionner le problème de l'émigration en Europe. Il en appelle au devoir de mémoire : dans les siècles passés, les Européens ont été les premiers à émigrer en Amérique latine. Les raisons qui poussaient les Européens vers l'Amérique latine sont sensiblement les mêmes qui attirent les ressortissants des pays peu développés vers les rives occidentales comme les famines, les guerres et les persécutions.

S'élevant contre la dureté de la « directive de retour » face aux émigrants, Président Morales rappelle aux Européens qu'ils sont en grande partie responsables de la misère qui sévit dans les pays de migration. Pendant plusieurs années ils ont drainé de force les richesses de ces pays vers l'Europe. De plus, aujourd'hui les migrants contribuent à la prospérité et à l'équilibre démographique de l'Union européenne. Les migrants sont aussi pour leur pays d'origine une source de financement parce qu'ils envoient des devises pour leurs familles restées au pays. Ainsi ils compensent pour l'aide au développement promis par l'Occident mais qui se fait encore attendre.

La « directive de retour » s'adresse surtout aux sans-papier qui pourront être retenus en détention jusque dix-huit mois sans aucun recours même dans le cas des enfants. Ces détentions prolongées génèrent toute une cohorte de mal-être inclus des dépressions des suicides et des grèves de la faim. Le Président Morales démontre aussi que certaines dispositions vont à l'encontre de la **Déclaration universelle des droits de l'homme** de 1948 dont il cite les articles qui sont violées par « directive de retour ». Et il pose une question cinglante à l'Union européenne : « De quel côté est aujourd'hui le devoir d'ingérence humanitaire? ». Faisant preuve d'une étonnante incohérence, l'Union européenne réclame des pays latino-américains la libre circulation des marchandises et des produits financiers alors qu'elle refuse celle des humains. Ainsi dans le cas d'application de la « directive de retour » la Bolivie n'acquiescerait pas à cette demande de l'Union européenne.

Le Président continue en mettant l'Europe en garde contre la tentation de faire des migrants les responsables des problèmes mondiaux. Il faudrait plutôt que l'Occident remette en question sa vision du monde et ses choix de développement qui détruisent l'environnement et dressent les humains les uns contre les autres.

Pour finir il réitère le « devoir de mémoire » qui devrait obliger les Européens à retirer cette *directive de la honte* et la remplacer par une politique migratoire respectueuse des droits de l'homme.

LA JUSTICE RÉPARATRICE À CALI – COLOMBIE

Par Monica Maher

Monica Maher, membre du Comité de l'UFER, est chargée de cours à la « Harvard Divinity School » (École de théologie et de sciences religieuses). Parmi ses cours mentionnons : « Les frontières et le corps : Trans/féministe théologie, qui porte sur les voix théologiques de femmes en Amérique latine et la pratique éthique en réponse aux questions transnationales de violence sexiste, globalisation économique et im/migration. (Elle a un Doctorat en Éthique sociale du « Union Theological Seminary » de New York et une Maîtrise de la « Harvard Divinity School ». Elle travaille avec des groupes de femmes en Amérique latine depuis 20 ans.)

En juin 2008, j'ai eu une occasion unique de passer une semaine en Colombie à l'invitation de la *Pontificia Universidad Javeriana* de Cali. En plus des échanges académiques avec la faculté de théologie de cette Université jésuite, j'ai eu la chance de me familiariser avec le travail de la *Fundación Paz y Bien*, dirigée par une religieuse franciscaine, Soeur Alba Stella Barreto Caro. Engagée dans le district d'Aguablanca, un des plus pauvres et plus violents bidonvilles de la ville, la Fondation Paix et Bien-être accomplit un travail très inspirant. Je suis reconnaissante au Professeur de science politique Diana Britto Ruiz de Bogota de m'avoir présentée à Alba Stella et permis de connaître le travail de la fondation.

Un projet innovateur

Sœur Alba Stella, qui est Colombienne, vit à Aguablanca depuis plus de 20 ans. Elle a formé de nombreux animateurs dans une variété de projets de développement communautaire, économiques et sociaux. Tout récemment, elle a lancé un projet de « Justice réparatrice », après s'être formée elle-même à ce modèle de conciliation par une étude sur place de la situation en Irlande du Nord. C'est un nouveau modèle où l'on travaille avec les victimes, les persécuteurs et toute la communauté. Contrairement aux modèles traditionnels de justice, qui ne cherchent qu'à punir les persécuteurs, cette approche met l'accent sur la réparation envers la victime, la réhabilitation du persécuteur et la réparation sociale de la communauté. La Fondation donne présentement un programme de deux ans pour de jeunes hommes qui désirent quitter les gangs de rue et la violence. Le programme est fondé sur un processus de mentorat par des « consejeras », des femmes qui sont formées pour des interventions non-violentes directes dans des situations de violence. Le programme a créé des centres de voisinage à tous les quelques coins de rue dans le bidonville où jeunes et vieux peuvent aller pour se

reposer, recevoir de la formation et interagir dans un environnement sûr en dehors de la rue.

Les membres de gangs de rue qui choisissent de suivre ce programme de deux ans adoptent souvent une nouvelle façon de vivre, paisible et productive, loin de la violence. J'ai été très émue par les témoignages des jeunes gens qui ont parlé de leurs expériences de transformation personnelle et sociale lors de ma visite. J'ai eu la chance que ma visite ait coïncidé avec celle de bailleurs de fonds du bureau régional de la Banque mondiale, qui étaient également intéressés par des modèles de réussites dans le domaine de la paix et de la sécurité dans des zones de conflits ou post-conflits, comme la Colombie. Ils ont demandé aux jeunes garçons ce qui avait le plus influencé leur décision de quitter les gangs de rue. Ils ont répondu que c'était la présence dans leurs vies de quelqu'un qui croyait en eux quand ils ne croyaient pas en eux-mêmes. Quel que soit le nombre de rechutes, le mentor était là pour les aider à aller de l'avant, les encourageant à croire qu'un avenir meilleur était possible.

Un jeune homme, qui avait terminé le programme de deux ans, fut atteint de balles devant l'un des centres, parce qu'on l'avait pris pour quelqu'un qui faisait toujours partie d'un gang. Il est depuis paralysé. Sœur Alba Stella lui a procuré une chaise roulante pour qu'il puisse se déplacer. Comme cela semble injuste qu'il ait été victime de violence, pris par erreur pour celui qu'il avait été dans le passé, violent et agressif, après qu'il eut adopté une vie de paix et de service. Malgré cette tragédie, il ne manifeste aucun signe d'apitoiement sur lui-même mais fait preuve d'un esprit positif et enjoué.

Histoire d'une réussite

La confiance dont jouit Alba Stella dans la communauté est énorme. Un jour que la police était venue pour embarquer des jeunes gens qui traînaient dans les rues près de chez-elle, Alba Stella protesta arguant qu'ils ne faisaient rien de mal. Les policiers répliquèrent qu'ils ne faisaient que leur devoir de ramasser ceux qui constituaient une menace pour la société civile et qu'elle interférait dans la sécurité publique. Elle insista que les jeunes gens n'étaient pas un danger pour la communauté, que c'était injuste de les arrêter et de les amener en prison. Les policiers lui dirent que si elle ne dégageait pas la place ils allaient l'arrêter pour obstruction à la justice. Elle ne lâcha pas prise. Alors les policiers la placèrent dans le camion avec les jeunes gens arrêtés. La rumeur se répandit rapidement dans le voisinage, « ils ont mis la Sœur dans le camion. La police emmène la Sœur ... » Rapidement la foule entourait le camion refusant de laisser passer le véhicule jusqu'à ce qu'ils libèrent la religieuse. La police, incapable de bouger, accéda à la demande des gens et libéra tout le monde. C'est là un merveilleux exemple d'action non-violente spontanée en faveur de la justice, l'histoire d'une réussite fondée sur des années d'engagement de la part d'une femme qui en a formées beaucoup d'autres, qui toutes travaillent nuit et jour pour maintenir leur communauté en sécurité.

Le processus de réparation

C'était très inspirant pour moi, personnellement et professionnellement, de faire la connaissance de Sœur Alba Stella, des « consejeras », des ex-membres de gangs et de cette communauté engagée. Après des années de travail sur la violence contre les femmes en Amérique latine, en particulier le « féminicide », c'était très encourageant d'entendre les anciens auteurs de violence parler du processus de réparation humaine et sociale. Ils sont eux aussi très clairement victimes d'un système violent, pris dans un cycle de destruction qui fait du mal à tout le monde. Je sympathisais avec ces jeunes gens qui luttent pour vaincre leur conditionnement à répondre par la violence aux plus petites situations de conflits. On raconte que même des jeunes de huit ans peuvent utiliser des armes pour résoudre des problèmes mineurs, par exemple une dispute pour une barre de chocolat.

Les femmes qui travaillent comme « consejeras » sont extraordinaires, pleines de joie, de foi, de force et d'espoir. Les autres religieuses de l'ordre des Franciscaines, dont fait partie Sœur Alba Stella, ont quitté le bidonville. Elle a cependant une extraordinaire communauté de sœurs travaillant comme « consejeras » (conseillères/mentors). J'ai animé deux ateliers pour ces femmes avant de partir. Elles ont dansé et chanté librement dans l'église autour de l'autel. Elles étaient tellement pleines de vie et de joie, remplies de bonheur et d'espérance. Dans un des ateliers nous avons discuté de la nature de la liberté et de la vérité. Sœur Alba Stella a dessiné une image d'un toit ouvert d'où émergent des papillons, un symbole de courage, de changement, de transformation, en fait le symbole officiel de la fondation.

Où est la liberté? Comment cela arrive-t-il? Cela arrive par et dans des gens ordinaires avec un courage et un espoir extraordinaires. Par le processus de justice réparatrice, les femmes cherchent la vérité, créant les conditions qui permettent à la vérité d'émerger des victimes, des persécuteurs et de la communauté toute entière pour une guérison personnelle et sociale. Oui, l'esprit de vie souffle fortement à travers la communauté d'Aguablanca, libérant de nombreuses personnes. C'est un esprit de renouveau et de paix, de confiance en l'humanité et dans le présent, un présent où tous et toutes peuvent vivre ensemble en harmonie et construire un nouvel avenir rempli d'espoir et de joie.

NOUVELLES DES MEMBRES

Paul Beersmans, membre du Comité de l'UFER et Président de l'Association belge pour la solidarité avec le Jammu et Cachemire, a entrepris un nouveau voyage d'études au Jammu et Cachemire, du 2 au 30 août 2008, pour se rendre compte de la situation sur place.

Ce voyage d'étude a été différent des autres. Le but du voyage était de se rendre au Jammu pour des rencontres et pour faire une intervention à un séminaire sur « les perspectives générales de paix et de sécurité et les droits de l'homme : Canada et Inde » organisé par la Faculté de droit de l'Université du Jammu en collaboration avec le Centre pour la nouvelle littérature, la culture et la communication.

Étant donné l'agitation dans la province du Jammu, suite à la décision du gouvernement du Jammu et Cachemire de renoncer à céder des parcelles de forêt pour le pèlerinage Hindou de Amarnath, on a décidé de tenir le séminaire à New Delhi. De Delhi, Paul Beersmans s'est rendu par avion dans la Vallée du Cachemire où régnait aussi l'agitation, entraînant un couvre-feu, des démonstrations, des protestations, des grèves, etc. Tout cela perturba le programme prévu et limita les rencontres. Il se rendit ensuite par la route à Kargil et Leh, où la situation était normale et permettait des rencontres avec les autorités et les habitants.

Le texte complet du rapport et des conclusions de ce voyage d'études se trouve sur le site : <http://basjak.org>. Vous y trouverez également les rapports de précédents voyages d'études et d'autres publications ainsi que des photos uniques de tous les aspects de la vie au Jammu et Cachemire. Visitez le site.

Du 4 au 26 décembre, Paul Beersmans sera de nouveau au Cachemire pour observer les élections.

Claire Lin, membre de longue date de l'UFER, est décédée à Taiwan le 17 juin 2008 des suites d'une longue maladie. Claire était une éducatrice, spécialisée dans la petite enfance. Elle était membre de l'AFI. À sa retraite, elle a travaillé avec les autochtones de Taiwan, donnant des cours de psychologie et d'éducation. Elle s'est aussi rendue à plusieurs reprises en Chine pour donner une formation en psychologie et croissance personnelle à des communautés religieuses. Claire était très intéressée par la communication et les relations interculturelles.



Contribution annuelle:

25€ or 35US\$ à envoyer au compte suivant en Belgique:

Banque Fortis

IBAN: BE50 0013 6970 0018

BIC: GEBABEBB